



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18/09/2023

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme BARON, Maire.

Membres présents : Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Christiane BISTUE, Roland MOURIC, Line SOUCHON, Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD, Stéphane REVOL, Perrine DELOIN, Diane GALLOIS

Pouvoirs : Elodie MASBON à Diane GALLOIS

Absents excusés :

A été nommé secrétaire : Mme Line SOUCHON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Demandes de scrutin particulier : non

Ordre du jour :

2023D025	Projet ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)
2023D026	DM 1 sur M14/2023

2023D025- Objet : Projet ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Suite au courrier adressé par M. Olivier SOUCHON concernant la demande de création d'une Association Communale de Chasse Agréée sur la Commune de Saint-Bénézet.

Après délibérations, Le Conseil Municipal décide par 1 voix contre (Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD), 2 Abstentions (Christiane BISTUE et Diane GALLOIS) et 6 voix pour, Mme Line SOUCHON ne prends pas part au vote :

- D'émettre un avis favorable à la création d'une Association Communale de Chasse Agréée sur la Commune de Saint-Bénézet, présentée par M. Olivier SOUCHON, porteur de projet ;
- De proposer à l'Agrément de Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard

Pour	Contre	Approuvée/Rejetée – Motif de la décision
Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Roland MOURIC, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL, Elodie MASBON	Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD	Pour : 10 Contre : 0 La décision 2023D025 est adoptée à la majorité
Abstentions : Diane GALLOIS, Christiane BISTUE, Line SOUCHON,		

2023D026 – Objet : DM 1 sur M14/2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune
Vu la délibération du conseil municipal n° 2023D018 du 03 avril 2023 adoptant le budget principal de la Commune pour l'année 2023,

Considérant que celles-ci nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OP	OBJET	MONTANT
R	F	002	002		Résultat N-1	-2.00 €
					TOTAL	-2.00 €
CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OP	OBJET	MONTANT
D	F	011	6156		Maintenance	-2.00 €
					TOTAL	-2.00 €

Pour	Contre	Sens du Vote
Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Diane GALLOIS, Roland MOURIC, Line SOUCHON, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL, Elodie MASBON Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD Christiane BISTUE		Pour : 10 Contre : Abstentions : La décision 2023D026 est adoptée à la majorité

Fin de la séance à 21 h 05

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	
	